

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-285 du 11 juillet 1996

Portant nomination des Préfets et  
Secrétaires Généraux de Départements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle  
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Juillet 1996.

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées Préfets et Secrétaires Généraux de Départements, les personnes dont les noms suivent :

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

- Préfet : Monsieur Jean Kouagou N'TCHA
- Secrétaire Général : Monsieur Abouramani Moussa  
ZOUMAROU

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

- Préfet : Monsieur Barnabé DASSIGLI
- Secrétaire Général : Madame Pauline NOUGBODOHOUE  
épouse JOHNSON

DEPARTEMENT DU BORGOU

- Préfet : Monsieur Zourkarnéyni TOUNGOUH
- Secrétaire Général : Monsieur Alassane BOUKARI

DEPARTEMENT DU MONO

- Préfet : Monsieur Georges HOUESSO
- Secrétaire Général : Monsieur Noël LOKOSSOU

DEPARTEMENT DE L'OUEME

- Préfet : Monsieur Macaire ONILOUDE
- Secrétaire Général : Monsieur Léon Sessinou D.  
AKEREKORO

.../...

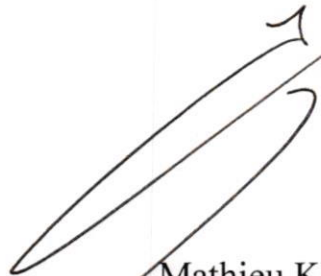
DEPARTEMENT DU ZOU

- Préfet : Monsieur Souley Dossou AGBETOU
- Secrétaire Général : Monsieur Etienne Adassin  
AHANDAGBE

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 JUILLET 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l' Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

.../...

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Administration Territoriale,



Théophile N'DA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MISAT 4  
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SOUS-PREFECTURES  
84 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-  
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 88  
JORB 1.-